

Code de vie du CPS Accalmie

Fonctionnement général

Horaires et routine

- Réveil : 8h30 (lun-ven), 10h (sam-dim).
- Coucher : 23h (dim-jeu), minuit (ven-sam).
- Couvre-feu : 22h50 dans la ressource.
- Tâches : Une tâche obligatoire à chaque jour vous sera attribuée.

Entrées et sorties

- Inscrire chaque entrée et sortie dans le cartable.
- Informer des retards. **Plus de 30 minutes sans nouvelle= signalement policier.**
- Sacoche et sacs: fouillés à chaque retour.

Médicaments et objets personnels

- Médicaments : rangés dans le bureau des intervenants.
- Objets de valeur : à remettre aux intervenants (CPSA non responsable).
- Effets oubliés : contact une fois après départ, sinon disposition après 3 mois.

Téléphone et appareils électroniques

- Utilisation dans les aires communes seulement.
- Ligne des résidents : 819-840-0550.
- Appels personnels : téléphone du salon.

Usage du tabac et vapoteuse

- Tabac et vapoteuse : uniquement dans la cour arrière.
- Vapoteuse : rangée dans le bureau des intervenants lorsqu'inutilisée.

Rondes des intervenants

- Rondes aléatoires (jour, soir, nuit).
- Ils frapperont avant d'entrer le jour, et ne frapperont pas la nuit pour ne pas vous réveiller. Porter des vêtements en tout temps.

Retours progressifs à la maison

- Doivent être demandés et accordés par l'intervenant. Les 3 premières nuits doivent se passer à la ressource.

Implication

- **Engagement personnel** : L'hébergement est volontaire. Vous devez vous investir activement dans votre cheminement (tâches ménagères, ateliers, rencontres, rendez-vous). **Concentrez-vous sur votre parcours, pas celui des autres.**
- **Confidentialité** : Respectez la confidentialité des résidents, même après votre séjour.
- **Code de vie** : Tout manquement peut entraîner un avertissement ou une réorientation. 3 avertissements écrits = réorientation.

Comportements proscrits

Substances interdites

- Aucune consommation d'alcool, de drogue, ni de boissons énergisantes, dans la ressource ou lors des sorties, pendant toute la durée du séjour.

Respect vs comportements interdits

- Toute forme de violence est inadmissible (verbale, physique, sexuelle) = sanctions
- Respect envers les intervenants et résidents essentiel. Insultes, commentaires dénigrants et comportements irrespectueux inadmissible.
- Langage sexuel, violent, suicidaire ou lié à la consommation entre résidents inadmissible.
- Comportements à caractères sexuels sont interdits.
- Contacts physiques interdits.
- Vêtements avec messages/symboles encourageant violence, consommation ou sexualité interdits.
- Troc, vente et emprunts interdits.
- Interdiction d'entrer dans la chambre d'un autre résident et de dormir sur les divans/fauteuils.

Savoir vivre

 **Utilisation du cellulaire et appareils électroniques** : Sonnerie éteinte pendant les ateliers et rencontres. Remettez vos appareils électroniques aux intervenants une heure avant le coucher.

 **Respect des lieux et des autres** : Évitez la circulation inutile la nuit pour ne pas déranger les autres résidents. Les bris d'objets du CPSA seront à la charge du résident responsable.

 **Fin de séjour** : Lavez, séchez et pliez la literie avant votre départ. Assurez-vous que votre chambre soit propre pour l'arrivée d'un nouveau résident.

Je soussigné·e, _____ atteste avoir pris connaissance du code de vie et être apte à le respecter durant mon séjour, sans quoi je recevrai un avertissement. Advenant une infraction majeure au code de vie, le CPS Accalmie se réserve le droit de réorienter tout résident qui ne se conforme pas aux règlements.

Signature du résident : _____

Signature de l'intervenant : _____

Date : _____